L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 19 JUILLET 1894. — 67me Année.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 19 JUILLET 1894.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

M. CASIMIR PERIER.

M. Casimir Perier, tout récemment élu et proclamé Président de la République Française, n'a encore, en qualité de chef de l'Etat, rien fait qui mérite d'être sérieusement loué ou critiqué. Il n'a jusqu'ici à son actif qu'un message, court comme tous les messages du pouvoir exécutif, en France, mais qui dit beaucoup de choses en peu de mots et qui est aussi bien pensé, suivant nous, que correctement écrit. Et cependant que n'a-t-on pas dit et écrit déjà sur son compte! De quels anathèmes ne l'a-t-on pas chargé! Quels méfaits ne lui a-t-on pas d'avance attribués gratuitement!

C'est un Monk! s'est-on écrié tout à la fois dans les deux camps extrêmes de droite et de gauche, où l'exagération fait nécessairement loi, où l'on ne s'arrête devant rien, pas même devant l'absurde—les uns, ce qu'il reste encore de monarchistes, avec ravissement et espoir; les autres, les radicaux, avec indignation et consternation.

Eh bien, ils en seront tous pour leurs frais d'imagination. Pourquoi M. Casimir Perier deviendrait-il un Monk? N'a-t-il pas beaucoup plus à y perdre qu'à y gagner? Tous les titres, tous les postes, si brillants, si élevés soient-ils, que pourrait lui offrir une royauté restaurée et éphémère, ne vaudraient ni le titre, ni le poste que lui ont octroyés l'estime et la confiance du peuple français. De quelqu'ambition que nous le supposions animé, nous n'avons pas le droit de le considérer comme dénué de bon sens, ni du sentiment de ses intérêts les plus légitimes, ni surtout de tout honneur, de toute loyauté.

Il y a longtemps d'ailleurs que M. Casimir-Perier a fait ses preuves de républicanisme. Il est, sous ce rapport, tellement inattaquable, que M. Carnot qui devait s'y entendre, en qualité de républicain de naissance et de race, l'avait déjà désigné, in petto—le fait est notoire—comme le plus digne, comme le meilleur de ses successeurs.

On a déjà rappelé plus d'une fois la démission qu'il donna en 1883, lors du vote de la loi qui frappait les princes d'exil, démission où il disait à peu près ceci en bon Français:

"Républicain, je crois l'exil des princes nécessaire; mais, petit-fils du premier ministre de Louis-Philippe, je ne puis voter l'exil de son petit fils. Ne pouvant concilier ce que je dois à ma famille avec ce que je dois à mes convictions, je donne ma démission."

Il pouvait simplement s'abstenir; il a préféré se démettre. Combien, parmi les hommes de notre temps, seraient capables d'une pareille franchise, d'une pareille abnégation?

Ce n'est pas tout. D'autres ont crié au Césarisme. Pour un peu, on eut fait passer M. Casimir Périer pour une sorte de prince Jérôme Napoléon. Autre absurdité. Nous avons sous les yeux son message. On n'y voit nulle trace des tendances qu'on lui attribue, sans aucune raison valable. Tout son système politique se résume en ces deux mots; qui se trouvent dans son message: "Unir ces deux forces sociales sans lesquelles les peuples périssent: la liberté et un gouvernement."

On a voulu voir en lui un président de combat. Ici même nous l'avons entendu traiter de "Fighter." Rien dans ses antécédents ne justifie une pareille idée; encore moins le document que nous avons sous les yeux, où les mots de Liberté.—M. Casimir Perier est un des plus intrépides représentants du libéralisme de la grande révolution—et de Constitution, se retrouvent à chaque ligne. A nos yeux, sa politique est tout entière renfermée dans les deux phrases qui suivent et qui résument toute sa doctrine—car c'est un doctrinaire autant qu'un libéral:

"La République, loin d'être la rivalité stérile des ambitions individuelles, est la recherche permanente du mieux matériel et moral."

Et enfin cette dernière qui est plus significative encore "La République est, par essence, le gouvernement qui s'émeut des souffrances imméritées, et dont l'honneur est de ne jamais décevoir ceux auxquels elle doit autre chose que des espérances".

Aucun philanthrope, de quelque école qu'il se réclame, n'a jamais mieux dit.

Nous ne croyons donc pas que la République, telle que l'entend M. Casimir Perier, soit une république personnelle; encore moins une république qui piétinera sur elle-même. S'il y en a jamais eu de semblables, la faute n'en est presque jamais à leurs gouvernants, mais presque toujours à certains révolutionnaires qui ne peuvent émettre une idée nouvelle, sans appeler à son secours la barricade, la carabine, le revolver, le poignard ou la bombe.

Le mal n'est jamais dans l'expression des idées, si étranges qu'elles puissent paraître au premier coup-d'œil, mais dans les moyens violents que l'on emploie pour les imposer aux populations. C'est là, depuis cent ans, la véritable cause des réactions politiques et des piétinements sur place des gouvernements libéraux.

Au dîner des anciens élèves de son lycée, Pailleron avise un vieux condisciple:

—Te rappelles-tu? Tu étais la plus bête de la classe!

Puis, regardant la chevelure de son ami qui est resté d'ébène:

—Tu es toujours le même!

L'autre soir, dans un salon des plus aristocratiques, la causerie roulait sur la déplorable manie qu'ont quelques femmes de se peindre les lèvres, les sourcils, en un mot, de se farder.

Les femmes qui se fardent, dit la vieille Mme X...., ne se doutent pas qu'elles portent en rose le deuil de leur belle jeunesse.

Un candidat à un poste de surnuméraire au ministère des finances passe son examen. On l'interroge sur l'étymologie:

—D'où vient *impopulaire*? lui demande un des examinateurs.

—Mais d'*impôt*, sans doute, répond ingénument le candidat.

Il paraît qu'il n'a pas été reçu.

La Grève.--Les Arrestations.

On se rappelle l'arrivée ici de trois émissaires de Chicago—Hurley, Harrison et Sperry — envoyés pour exercer une pression sur nos ouvriers et les engager à se mettre en grève. On n'en voyait pas bien clairement la raison, car la crise qui avait lieu à Chicago n'intéressait nullement les travailleurs de la Nouvelle-Orléans.

Le but était simplement de provoquer une grève générale dans le pays pour forcer la main aux capitalistes de là-bas et les amener, bon gré, mal gré, à un accommodement. Les grévistes de Chicago avaient ils raison contre la Compagnie Pullman ou la Compagnie Pullman contre les grévistes? Cela ne nous regarde pas. Ce qui inquiétait notre population, c'était de voir le travail arrêté subitement dans toutes les branches de l'activité industrielle. Au point de vue légal, les ouvriers de Chicago étaient dans leur droit en abandonnant leurs ateliers; mais avaient-ils celui d'entraîner dans leur querelle tout le reste du pays, même les populations laborieuses qui n'avaient rien à voir dans l'affaire? Toute la question était là.

Or, il y a une loi fédérale qui protège le commerce d'Etat à Etat. Ce commerce, personne n'a le droit de l'arrêter. Il y a une législation qui a prévu le cas et donne au corps judiciaire le droit d'arrêter tout homme tentant de l'entraver. C'est en vertu de cette loi qu'ont été arrêtés les Hurley, les Harrison et les Sperry.

Même mesure a, paraît-il, été prise contre M. Debs, Howard, Rogers et L. Killeher, chefs de "l'American Railroad Union," coupables ou prévenus du même délit.

Les trois inculpés de la Nouvelle-Orléans ont été relâchés sous caution et devront paraître devant la Cour en novembre prochain. Ceux de Chicago ont refusé de fournir la somme demandée pour leur mise en liberté provisoire et sont restés sous les verroux.

Mais l'affaire sera bientôt appelée devant la cour. Nous ignorons quel sera l'arrêt, soit ici, soit à Chicago; mais il est dès, à présent, bien établi qu'il n'est plus possible d'organiser ainsi une grève générale aux Etats-Unis et qu'il y a des lois pour y mettre un terme. C'est ce qu'il résulte de plus clair de tout ce qui s'est passé, depuis trois semaines, et qui a jeté le trouble dans toute l'Union.

Une des conséquences des grèves.

On sait que les grévistes de l'Ouest et du Far West ont ce-récemment l'abominable pensée d'avoir, eux aussi, comme les nihilistes et les anarchistes d'Europe, recours à la dynamite et qu'ils ont tendu aux troupes des Etats Unis d'abominables pièges qui ont causé la mort de plusieurs pauvres soldats, lesquels n'avaient commis d'autre crime que d'avoir obéi à leurs chefs, d'avoir exécuté les ordres qu'on leur avait donnés. Ces tentatives criminelles, trop souvent suivies de succès, ont ouvert les yeux aux chefs de l'armée.

Ces derniers se sont aperçus également qu'au point de vue de la discipline, un trop long séjour des troupes dans une grande ville comme Chicago, par exemple, était funeste. C'est l'opinion du général Miles; c'est aussi celle du général Schofield, qui vient d'adopter un système nouveau. Désormais, les troupes ne seront plus disséminées à droite, à gauche, par petits groupes, dans les différents forts. On les concentrera dans des postes centraux aux environs des grandes villes, mais en ayant soin de ne les y laisser pénétrer qu'en cas de nécessité.

De plus, on va demander au Congrès d'augmenter l'armée régulière, celle qui existe actuellement ne suffisant plus aux besoins de la situation.

Tels sont les résultats inévitables, forcés, des grèves générales qui viennent d'être déclarées et des excès déplorables qui en ont été la conséquence. On commence à comprendre, à redouter, aux Etats-Unis, les terribles dangers de la tolérance exagérée dont ont été l'objet certaines associations, et l'on cherche à les prévenir dans l'avenir. On a parfaitement raison.

Pour le teint il n'y a rien de mieux que la Salsepareille d'Ayer. Elle donne le coloris de la santé au visage pâle et blême.

LE PRÉSIDENT ET LA POLICE.

Nous avons déjà raconté, dit le *Temps* de Paris, les incidents de la promenade que fit dans l'après midi de samedi dernier, sur les boulevards, le Président de la République. On nous donne à ce sujet un curieux détail qui complètera ceux que nous avons publiés.

Au moment où le Président quittait sa résidence actuelle, avec ses deux secrétaires, les agents préposés à la garde de sa personne, qui n'avaient pas été prévenus de ses intentions, se mirent à le suivre de loin. Lorsqu'il s'en aperçut, il leur fit donner l'ordre de revenir sur leurs pas. Il ne voulait pas être accompagné. Cet ordre était contraire à ceux qu'ils avaient reçus de leurs chefs hiérarchiques. Ils en firent l'observation. Ils n'en furent pas moins obligés d'obtempérer à celui du Président.

Quant le préfet de police eut connaissance de cet incident, il les fit venir et leur déclara qu'en un cas semblable ils ne devaient tenir compte que de leur consigne et de leurs instructions.

—Vous n'êtes pas, leur dit-il, sous les ordres de M. le Président de la République, vous êtes sous les miens.

Nous avons appris depuis que le préfet de police a fait, auprès du Président, une démarche afin de lui démontrer la nécessité de se laisser garder et de ne pas décourager le zèle des agents délégués à cet effet. L'honorable M. Lépine a invoqué les responsabilités qui pèsent sur lui pour obtenir qu'en ce qui touche cette partie de son service, aucune volonté, quelque noble et courageuse qu'en fût l'inspiration, ne se mît en travers de ses ordres.

Nous croyons savoir que le ministre de l'intérieur a insisté dans le même sens auprès de M. Casimir-Perier. Celui-ci a, très spirituellement, protesté contre ce qu'il appelle un excès de prudence. Mais M. Dupuy a persisté à lui dire qu'il devait consentir à se laisser garder, à quoi M. Casimir Perier a répondu qu'il aurait bien du mal à s'y résigner.

Il n'en est pas moins curieux d'avoir à constater que les circonstances commandent d'exercer autour de lui une surveillance aussi rigoureuse que s'il était un potentat comme l'empereur d'Allemagne ou l'empereur de Russie. Mais on reconnaîtra que le tragique événement de Lyon, les lettres de menaces qui, paraît-il, continuent à arriver au chef de l'Etat, les propos d'anarchistes, le projet dont il avait été question entre quelques-uns de ces scélérats d'enlever Mme Carnot pour en faire un otage, ne permettent pas à cette surveillance de se relâcher.

La situation, à cet égard, n'est pas sans analogie avec ce qu'elle fut sous le Consulat, alors que Paris était plein de chouans et que Cadoudal et ses bandes cherchaient à enlever le premier consul Bonaparte sur la route de la Malmaison. Il n'y a plus de chouans aujourd'hui. Les anarchistes les ont remplacés. Mais les intentions criminelles restent pareilles et, à peu de choses près, les procédés sont les mêmes. Qui se serait attendu à ces choses en temps de République?

FAITS DIVERS.

Paris, 7 juillet.

M. Méline a reçu de Mme Carnot la lettre suivante:

Cher Monsieur,

J'ai lu hier au soir, dans la *République française*, l'article intitulé: "Pension nationale."

M. le président du Conseil était venu, au nom de ses collègues, m'entretenir d'un projet de pension ou dotation.

Mais, bien que très touchée, nous avons estimé, mes enfants et moi, que la France, en faisant au Président Carnot, avec une telle unanimité, des obsèques nationales si grandioses, lui a rendu le suprême hommage, le seul digne d'elle et de lui.

CÉCILE CARNOT.

M. Jules Simon a adressé la lettre suivante à M. le marquis Alfieri, qui lui avait télégraphié à l'occasion de l'assassinat de M. Carnot:

"Monsieur et bien cher ami,

"J'ai été très touché et très reconnaissant du télégramme que vous m'avez envoyé hier. Les amis auxquels je l'ai communiqué partagent mes sentiments.

"J'ai lu avec une certaine anxiété les dépêches du Midi, parce qu'elles font toujours redouter l'inconscience des foules.

"La magnifique attitude de l'Italie dans cette circonstance produira une impression profonde à mesure qu'elle sera connue et empêchera, je l'espère, tout malentendu de se produire.

"Le mouvement de rapprochement qui nous rend tous si heureux et auquel vous avez si puissamment contribué, mon cher ami, ne sera pas ralenti par un hasard douloureux.

"Je vous parle de mes préoccupations plutôt que de ma douleur qui est profonde. Car j'étais, vous le savez, l'ami personnel d'Hippolite Carnot. Vous savez que je suis momentanément aveugle à la suite de la première opération que j'ai subie. C'est ce qui me prive du plaisir de vous écrire de ma propre main. Ma première lettre sera pour vous dès que la vue me sera rendue.

"Recevez, en attendant, mes meilleures amitiés.

"JULES SIMON."

Nous avons dit au cours de notre récit relatant les funérailles de M. Carnot qu'un curieux, M. Cevaite, s'était éventré en tombant sur les lances de la grille des Tuileries et que, du même coup, le vase de bronze sur lequel il s'était juché, s'était détaché, brisant, dans sa chute, les jambes d'une jeune fille, Mlle Louise Dorlet.

Mlle Dorlet, transportée à l'hôpital de la Charité, a succombé, mardi soir, à ses terribles blessures, après avoir subi l'amputation des deux jambes.

On télégraphie de Lyon:

Caserio n'a pas été interrogé hier après-midi. Il est resté toute la journée sans adresser la parole à ses gardiens.

A l'issue de la confrontation de l'assassin avec l'armurier Guillaume, le juge d'instruction posa quelques questions au misérable:

"Caserio, pendant ces huit jours, vous avez dû réfléchir. Regrettez-vous votre crime?

—Mon crime, je ne le regretterai jamais, a répondu l'assassin en éclatant de rire.

—Mais pourquoi avez-vous tué M. Carnot?

—Je le dirai au jury seulement. A ce moment, je parlerai."

Un archevêque qui a fait autrefois, à Saint-Roch, le catéchisme à Mme Carnot et qui était, ces jours-ci, de passage à Paris, a été reçu mardi par la veuve du Président de la République.

—Vous ne sauriez croire, lui a dit Mme Carnot, combien je suis soutenue, dans le malheur qui me frappe, par mes sentiments chrétiens, et combien ma foi de chrétienne m'a réconfortée au milieu des nombreuses épreuves, insoupçonnées de la plus grande partie du public, qui ne m'ont pas été ménagées depuis que M. Carnot a été nommé Président de la République.

Depuis le jour où nous sommes entrés à l'Elysée, mon mari ni moi n'avons pas, en effet, passé vingt-quatre heures sans recevoir soit des lettres de menaces, soit des avis nous prévenant que des complots étaient tramés contre le chef de l'Etat.

"Aussi je vivais dans des transes continuelles, surtout lorsque M. Carnot était en voyage, ou simplement à la promenade. Je ne cessais de trembler pour sa vie, et lorsqu'après une absence plus ou moins prolongée, je le revoyais enfin, nous tombions dans les bras l'un de l'autre, heureux et presque surpris de nous retrouver."

Il paraît que le nihilisme russe serait en train de se modifier. A ces doctrines sauvages et féroces qui ont jeté l'effroi dans le monde et fait perdre aux révolutionnaires du Nord les sympathies des libéraux et des philosophes, il s'en substituerait d'autres plus pratiques et se confondant avec les théories constitutionnelles de l'Europe occidentale. Deux sociétés secrètes: *Narodnaya-Pravo* (Société des droits populaires) et *Narodnaya Volya* (Société des droits du peuple), ont entrepris la propagande d'un programme qui, laissant au gouvernement sa forme actuelle, y adjoindrait des institutions représentatives basées sur le suffrage universel, la liberté des cultes, la liberté de la presse, d'association et de manifestation, la liberté individuelle et l'indépendance des pouvoirs judiciaires, le tout combiné avec la fédération des diverses nationalités amalgamées sous la domination russe. Evidemment, ce dernier desideratum est une utopie. C'est au contraire seulement quand la fusion de tant de races diverses sera faite, du Kamtchatka à la Pologne, que la transformation de la Russie sera possible. C'est donc un avenir bien éloigné du présent.

Une statistique publiée par les soins du ministère de l'intérieur de Strasbourg fixe à plus de 300,000 les Alsaciens et les Lorrains des provinces annexées qui ont émigré depuis 1871.

Les Français résidant en Alsace-Lorraine sont au nombre de 16,004. Ce sont pour la plupart, des indigènes ayant opté pour la France aussitôt après l'annexion, afin d'échapper à l'obligation du service militaire allemand. Ils sont âgés en moyenne de trente-six à quarante ans.

En 1885 le nombre de personnes se trouvant dans ces conditions était encore de plus de 20,000, mais un grand nombre d'entre elles ont dû quitter pendant la période particulièrement rigoureuse de 1885 à 1890.

On sait qu'aujourd'hui les jeunes gens qui acquièrent la nationalité française sont obligés d'abandonner le territoire de l'Alsace Lorraine sans esprit de retour.

Voici le très touchant télégramme que la princesse Marie Valdemar de Danemark, fille du duc et de la duchesse de Chartres, a envoyé à Mme Carnot:

Copenhague.

Mme Carnot, Elysée, Paris.

Frappée de stupeur à la nouvelle du grand malheur qui vous frappe, permettez à une Française de s'associer à votre douleur.

Princesse VALDEMAR DE DANEMARK.

Le tombeau du Christ:

Il y a quelques mois, une souscription s'est ouverte à Londres à l'effet de racheter l'emplacement où se serait trouvé le tombeau du fondateur du christianisme. Le comité a réuni cinquante mille francs et l'opération financière s'est effectuée. Toutefois, le gouvernement ottoman exige qu'un mur soit élevé qui sépare la tombe du cimetière mahométan.

La colonie anglaise et américaine a fait célébrer dans la chapelle des pères passionistes, un service solennel de Requiem pour le repos de l'âme du président Carnot. Dans l'assistance: sir Edward et lady Blouët, lady Lamb, Mme Candamo, mistress et miss May, M. Louis Gould, M. Austin Taylor, la comtesse de Coëtlogon, M. Mac Adams, docteur Bell, M. Greenough, comtesse de Vaux, M. de Souza.

L'église était tendue de noir; devant le chœur un catafalque avait été dressé, où le célébrant, le P. Cuthbert, est venu réciter les prières de l'absoute.

Hier, dans l'après-midi, une cérémonie religieuse en souvenir de M. Carnot a été célébrée à la synagogue de la rue de la Victoire: elle était présidée par M. Zadoc Kahn.

Le grand rabbin de France, dans un discours d'une grande élévation de pensée, a prononcé l'éloge du regretté président et appelé les bénédictions divines sur une famille si terriblement frappée et sur la France.

Après les récitations rituelles, M. Dreyfus, grand rabbin de Paris, a dit une prière en français; dans l'assistance, M. Dumay, directeur des cultes, M. Bischoffsheim, député.

Hier, à l'issue du service divin, des prières ont été dites pour Mme Carnot et sa famille, ainsi que pour la France en deuil, dans toutes les églises ressortissant au Consistoire luthérien de Paris.

Versailles, 3 juillet.

Hier un service solennel a été célébré, en mémoire du regretté président Carnot, à la synagogue toute tendue de noir et ornée de faisceaux de drapeaux cravatés de deuil avec des cartouches au chiffre C. M. le rabbin Bloch a rappelé en termes émus l'odieux attentat qui a mis la France en deuil et a fait l'éloge des vertus privées et publiques de M. Carnot, dont il a surtout fait ressortir et cité en exemple la profonde bonté, l'attachement inflexible au devoir et l'ardent patriotisme.

Le préfet s'était fait représenter à cette cérémonie à laquelle assistaient également le maire et les adjoints.

Il y aurait, raconte M. de Parville, à Madagascar, un arbre d'un genre spécial, dénommé "arbre des voyageurs".

Cet arbre compte généralement vingt-quatre feuilles, mais des feuilles sérieuses, de 1 m. 80 à 1 m. 50 de longueur et de 1 mètre à 1 m. 80 de largeur; de vrais parapluies!

A ces dimensions, rien d'extraordinaire pour des arbres des pays chauds. Mais le côté intéressant et pratique de notre arbre, c'est que sous chaque feuille se trouve une sorte d'urne ou de poche renfermant environ un litre d'eau fraîche et pure: vingt-quatre litres d'eau excellente par arbre, rien de mieux pour le voyageur.

Il vient de mourir, à Marseille, un des plus grands poètes de langue d'oc de ce temps, Louis Roumieux, félibre majoral, fondateur, avec Frédéric Mistral, Théodore Aubanel et Joseph Roumanille, du Félibrige de Provence.

Louis Roumieux était né à Nîmes, le 26 mars 1829; il était l'auteur de plusieurs livres de vers et d'un grand nombre de chansons.

Un duel terrible.

Les journaux anglais rapportent l'histoire d'un duel au serpent qui aurait eu lieu dans l'Inde, entre le capitaine Philippe et le lieutenant Shepherd.

On a lâché un serpent venimeux dans une salle complètement obscure et, une heure plus tard, les deux adversaires entrèrent dans cette salle des deux côtés différents. On ne pouvait voir le serpent dans l'obscurité. Les deux adversaires restèrent immobiles pendant dix minutes, en proie à une terreur mortelle.

Un cri retentit subitement; c'était le lieutenant Shepherd qui venait d'être mordu; au même moment, le capitaine, presque fou, se hâta de regagner la porte à tâtons.

On pénétra dans la salle, on tua le serpent et on chercha à sauver Shepherd, qui était déjà en proie à des crampes terribles. Il mourut au bout de plusieurs heures de souffrances atroces.

Le capitaine Philippe, dont les cheveux ont complètement blanchi, passera en conseil de guerre.

Pour les pêcheurs:

"Ça mord!...." tel était le cri que l'on entendait hier sur toutes les berges de la Seine. Il paraît que cette pêche miraculeuse est l'effet de la lune.

Vous ne vous doutiez pas que la lune avait une telle influence sur la pêche à la ligne.

C'est ainsi, par exemple, que du deuxième jour avant la nouvelle lune au deuxième jour après, la pêche est médiocre; du troisième au cinquième elle est excellente et le poisson se jette avidement sur l'appât; elle diminue ensuite jusqu'à la pleine lune, où elle devient moyenne les quatre premiers et bonne jusqu'au lendemain du dernier quartier, après quoi elle redevient médiocre jusqu'à la nouvelle lune suivante.

P. LABAT,
Acquéreur des Caves Bordelaises.
Il a transféré les dites Caves
AU No 234 RUE PRIEUR,
Coin Bayou Road.
Et prévient ses amis, connaissances et le public en général, qu'il est toujours prêt à leur servir comme par le passé, les meilleurs vins et liqueurs à des prix modiques.
4 mars—1 an.

Dr. W. Lawrence Stevenson,
Ex-assistant Hôpital International de Paris, récemment officier médical maritime, est de retour à la Nouvelle-Orléans.
Bureau, Claverie Building de 10 à 11 heures. Résidence, 61 avenue Jackson.
On parle Français, Anglais, Espagnol et Allemand. 1er juil—1 m—dim mar jeud

THE LEON QUEYROUZE
Commission Co. Limited
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Venant d'être reçu de France des premières maisons, des feutres et autres articles pour la réparation de pianos, à laquelle je donne mon attention personnelle; plus de trente ans d'expérience. Spécialités pour les accords de pianos; ordres de la campagne promptement exécutés.
29 mars—

Guérison du DIABÈTE

LE VIN URANÉ Pesqui
Fait diminuer de 1 gr. par jour
Le SUCRE DIABÉTIQUE
Dépôt à la NOUVELLE-ORLÉANS
J.-L. LYONS & Co
Vente en gros:
PESQUI, Bordeaux.

Excursion à Shreveport, Lne,
VIA MISSISSIPPI VALLEY R. R.
Août 6 à 9, inclusivement.
—DONNÉE PAR LE—
NEW ORLEANS GLEE CLUB,
Partira du dépôt du I. C. R. R. LUNDI, 6 août, à 8 A. M. Retournant laissera Shreveport le 9, à 8 A. M. Les trains s'arrêteront, en allant et en retournant, à Kenner, Lutcher, Convent, Burnside, Bâton Rouge, Slaughter, Ethel, Wilson, Centreville, Gloster, Rosetta, Roxie, Harriston, Port Gibson, Vicksburg, Tallulah, Delhi, Rayville, Monroe, Ruston, Arcadia.
Prix, aller et retour, de la Nouvelle-Orléans, $7; de Bâton Rouge et autres points au-delà, $6.
8 juil—

Bureau de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans—Nouvelle-Orléans, 18 juin, 1894.—Une réunion générale des actionnaires sera tenue au bureau de ladite association, No 48, rue du Camp, en cette ville, JEUDI, le 19 juillet, 1894, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour voter sur l'extension de la charte et sur tels autres changements, additions ou modifications à ladite charte qui pourront être soumis à l'assemblée.

Par ordre de la Direction,
GEO. LANAUX, Président.
CHAS. D. DELERY, Secrétaire.
1er juil—1 5 8 12 15 19

Bureau du Trésorier de Ville de la Nouvelle-Orléans, Chambre No 2, Hôtel-de-Ville, Nouvelle-Orléans, 26 juin 1894.—Avis aux Contribuables.—Les taxes sur la propriété foncière pour 1894 deviennent dues le 30 juin et deviennent délinquantes le 31 juillet 1894. Après cette date elles porteront 10 pour d'intérêt par an.

CHAS. H. SCHENCK, Trésorier.
26 juin—au 21 juil

VIN NATUREL,
J. M. VERGNOLE donne avis à ses clients et amis ainsi qu'au public en général qu'il est le seul agent du célèbre vin "Nouveau Médoc" de A. Brun & Co., de Oakville, Cal., et qu'en outre il vient d'être nommé seul agent pour tout l'Etat de la Louisiane de la célèbre Eau Minérale "Salvator", eau qui a obtenu les deux Grands Prix à l'Exposition de Chicago.
22 juin—1m

NOUVEL ETABLISSEMENT
—DE—
Récréation d'Eté et d'Hiver
A la Renaissance des Chênes Verts,
CITY PARK,
En face de l'entrée principale.
RESTAURANT ET BAR.
Repas à la carte.
Vins de choix, liqueurs fines, cigares.
Salon au premier pour familles.
On entreprend des banquets, etc.
Dimanche prochain, 27 mai, un excellent dîner sera servi pour la modique somme de 75 cents par personne.
F. ALCIATORE, Propriétaire.
1er mars—8m et 8i mar les dim

PERES & COULON.
ADRIEN PÉRÈS ex sommelier, et pendant 14 ans de la maison Lamothe, et PIERRE COULON ont fait acte d'association pour ouvrir le 30 juin au coin de l'avenue Claiborne et de la rue Dumaine un débit de liqueurs. On y trouvera leurs vins domestiques et importés aux prix les plus réduits. Livraison à domicile sans frais.
Les amis de ces messieurs sont cordialement invités à assister à cette ouverture, à partir de 2 heures de l'après-midi.
30 juin—1m—dim mar les

INSTITUT
CLASSIQUE ET COMMERCIAL
7.........Rue Prytania.........7
ECOLE D'ETE,
CLASSE DU JOUR ET DU SOIR
AUX PRIX SPECIAUX D'ETE.
Anglais, Mathématiques, Langues,
Tenue des Livres et Ecriture à la Machine (Typewriting).
Lumières et Eventails Electriques.
G. W. HAHMAN, M. S. CHENET,
Princ Dépt. Com. Principal.
28juin—1m dim

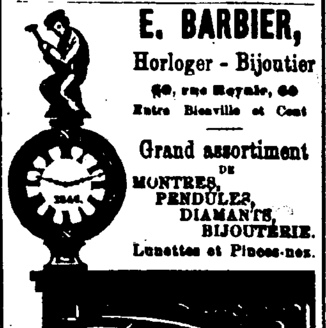

E. BARBIER,
Horloger - Bijoutier
60, rue Royale, 60
Entre Bienville et Conti
Grand assortiment de MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE.
Lunettes et Pinces-nez.
RÉPARATIONS DE MONTRES, PENDULES, Bijouterie et tous objets concernant sa profession.
Garantie complète, Prix modérés
1er déc 93—1an

1-5-8
Réfléchissez! Cela ne coûte qu'un cent et un cinq-huitième de cent par jour étant $6 pour 365 jour.
Faites-le prendre immédiatement, autrement vous arriverez trop tard.

Le Directory de la Ville
De la Nouvelle-Orléans pour 1894, de
SOARDS.
Renferme plus de changements qu'il y en a eu depuis vingt ans, ce qui fait que les anciens directories deviennent inutiles et que le nouveau devient indispensable.
Vu des décès survenus et des délinquants parmi nos souscripteurs, ce directory étant une publication de souscriptions exclusivement, il n'y a qu'un nombre limité en vente.
C'est une aide de valeur et sauve avec le temps de l'argent, etc.
City Directory, prix......$6 00
Business Directory, prix. 1 00
Mappe de la Ville, Litographiée, 3 couleurs........ 50
Chacun de ces ouvrages mentionnés ci-dessus envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis sur l'envoi du prix.
L. SCARDS, Editeur,
5 Commercial Place, Coin Camp.
6 mars—

BANDAGES HERNIAIRES
Ajustés avec perfection à très bas prix. Appliqués pour difformités et Bonneterie élastique faites sur commande. Un magasin une grande variété de ceintures de support, de bandages herniaires et d'articles en teille.
A. McDERMOTT,
114 rue St-Charles, au coin de la Place Lafayette. 4 juil—1 an

Avis Spécial.

Une assemblée des actionnaires de l'"Union Gold Mining Company" sera tenue au No 128 (ancien numéro 14), rue Carondelet, entre Canal et Commune, à la Nlle-Orléans, Lne, à 7 heures 30 du soir, JEUDI, 19 juillet 1894, pour liquider les affaires de la dite compagnie, conformément à l'Article V de la charte.

Approuvé:
W. A. KEENAGHAN, Président.
P. M. COMMAGERE, Secrétaire.
15 juin—15 26 30—juil 7 11 19

Maison de Vetements de Lion!
RIEN QUE DES MARCHANDISES NOUVELLES
COUPE ET DETAILS PARFAITS.
Prix Plus Bas -:- Nouvelles Réductions
—DANS NOTRE—
GRANDE VENTE D'ECOULEMENT.
Toutes nos Marchandises jetées au Vent en ce Mois de Juillet
VENTE SPECIALE DE 10,000 PALETOTS ET GILETS EN ALPACA.
Surprise pour tout le Monde!!
M. LION & CO.,
Nouveaux Numéros 801, 803, 805, 807, 809 et 811
Decatur, coin Ste-Anne.
12 juin—

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal, 2me district
1er nov 92—1 an—mer.jeu.dim

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—
Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.
12 nov—93—1 an

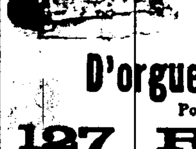

AGENTS DE PLEYEL
L. GRUNEWALD CO.
La meilleure maison
D'orgues et de Pianos du Sud,
Pour le Bon Marché et la Confiance.
127 RUE CANAL.
Nouvelle-Orléans.
24 janv—1an

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
No 68 rue Royale.
Capital payé..........$500,000 00
Actif, 1er janvier 1894..........969,967 99
Surplus..........156,016 72
J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAUDUMIEY. CHS. D. FOUCHER. OCTAVE LABARRE.
18 juin94—1 an

VIN
A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE
DE
CHEVRIER
Le VIN A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE, préparé par M. CHEVRIER, Pharmacien de 1re classe, à PARIS, possède à la fois les principes actifs de l'HUILE DE FOIE DE MORUE, et les propriétés thérapeutiques des préparations alcooliques. — Il est précieux pour les personnes dont l'estomac ne peut pas supporter les substances grasses. — Son effet, comme celui de l'HUILE DE FOIE DE MORUE, est souverain contre la SCROFULE, le RACHITISME, l'ANÉMIE, la CHLOROSE, la BRONCHITE, et toutes les MALADIES DE POITRINE.
M. CHEVRIER prépare aussi le
VIN A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE CRÉOSOTÉ
REMÈDE PAR EXCELLENCE CONTRE LA
PHTHISIE PULMONAIRE
Dépôt général PARIS 21, Faubourg Montmartre, 21
Dépôt à la Nlle-Orléans, J. L. LYONS & Co, 42, 44, Camp.

HY WELLMANN, Président. CHAS H. SCHENCK, Vice-Président.
BANQUE D'EPARGNES TEUTONIA,
(TEUTONIA SAVINGS BANK.)
81..........RUE ST-CHARLES..........81
Reçoit des dépôts D'UN DOLLAR et au-dessus tous les jours de 9 h. du matin à 3 h. de l'après-midi, et, en outre, le lundi, de 5 h. à 7 h. de l'après midi.
Intérêt, au taux de TROIS POUR CENT par an, payable tous les six mois APRÈS TROIS MOIS.
16 sept—1an W. W. WEISS, Caissier.

Compagnie d'Assurances PHŒNIX de Hartford, Conn.
—SUCCESSEURS DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Actif, valeur réelle..........$5,890,299
Pertes réglées à la Nouvelle-Orléans, ainsi que le font les Compagnies locales.
JULES TUYES, Agent-Résident.
30 RUE CARONDELET.
29juni94—1an

PILULES PURGATIVES DU Dr GUILLIÉ
d'Extrait d'Elixir Tonique Antiglaireux du Dr Guillié
Préparées par le Docteur Paul GAGE Fils, Pharmacien de 1re Classe
PARIS — 9, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 9 — PARIS
PLUS DE TROIS QUARTS DE SIÈCLE DE SUCCÈS
ont démontré que l'ÉLIXIR DU Dr GUILLIÉ était le meilleur remède contre les maladies du FOIE, de la PEAU, le RHUMATISME, la GOUTTE, les FIÈVRES ÉPIDÉMIQUES, la GRIPPE et l'INFLUENZA et toutes les maladies causées par la bile et les glaires.
LES PILULES D'EXTRAIT D'ÉLIXIR DE GUILLIÉ
contiennent sous un petit volume toutes les propriétés tonï-purgatives de l'ÉLIXIR
Dépôt dans toutes les principales Pharmacies et Drogueries.

Bonnes Montres et Pendules.
LES PLUS BEAUX DIAMANTS ET LA PLUS BELLE JOAILLERIE D'OR MASSIF QUI SE PEUT VOIR ET EXAMINER CHEZ
FRANTZ & OPITZ,
HORLOGERS ET JOAILLERS,
Nommés Inspecteurs et Ajusteurs des Régulateurs de Chemins de Fer,
No 17 RUE BOURBON, PRES CANAL.
sept—

C. LAZARD & CO, LTD,
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE
ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North Peters.
10 mars—1 an—Dim Mar Jeu Sam

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances des Marchands.

No 104 rue du Canal.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1894.

La Compagnie publie le rapport suivant couvrant une période de (10) mois, du 1er mars 1893 au 31 décembre 1893.

Primes reçues—		
Sur risques de feu	$150,240 12	
Sur risques maritimes	1,969 99	
Sur risques de rivières	4,084 30	
	$156,294 41	
Primes non-acquises l'année dernière maintenant acquises	50,515 00	$206,749 41
Primes non-acquises du 1er mars 1893 au 31 déc. 1893		$62,493 76
		$144,255 65
Pertes payées— Sur risques de feu....49,687 46; Moins réservé l'année passée pour pertes non ajustées 10,337 00	$39,350 46	
Sur risques maritimes	131 44	
Sur risques de rivières	1,077 11	
	40,559 01	
Primes retournées	18,729 12	
Ré-assurances	4,642 89	
Dépenses brutes	7,230 38	
Salaires	12,510 00	
Taxes	5,121 66	
Frais de cour et d'avocat	903 95	
Commissions	12,386 68	
	61,025 69	$101,584 70
		$42,670 95
Moins—Réserve pour pertes non ajustées		$10,246 00
		$32,424 95
Ajouter: Compte d'intérêt et loyer		$16,637 48
Bénéfice		49,062 43
Moins dividendes de juin $7,500 et de décembre, 12,000		19,500 00
Profits nets		$29,562 43

La Compagnie possède l'actif suivant:	
Billets recevables	$5,152 23
Billets garantis	23,187 76
Primes en cours de collection	21,954 67
Propriétés foncières	162,660 55
Argent comptant	43,476 87
Actions de banques et d'assurances (valeur du marché)	23,468 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)	6,786 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français (valeur du marché)	1,000 00
Bons à primes (valeur du marché)	30,610 40
Nouveaux consols (valeur du marché)	19,500 00
New Orleans Gas Light Co. (valeur du marché)	17,700 00
Bons 7 pour cent ville de la Nlle-Orléans (valeur du marché)	6,120 00
Meubles de Bureau, etc	2,400 00
Jugements	600 00
Montant de sucre et mélasse en main	4,500 00
	$370,117 48

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

PAUL CAPDEVIELLE, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment devant moi, en mon bureau No 162 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Lne., ce 10me jour de janvier 1894.

JAMES FAHEY, Notaire.
11 janv—1m

Vingt-quatrième Etat Annuel
— DE —
L'Association d'Assurance
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Pour l'année expirée le 31 décembre 1893

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$306,289 25
Sur risques de marine		2,025 69
Sur risques de rivière		2,111 62
		$310,426 56
A ajouter, primes non acquises de 1892		45,983 00
Primes totales		$356,409 56
A ajouter, intérêts		9,457 67
Revenus		$365,867 23
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$74,664 79	
Sur risques de marine	1,453 51	
Sur risques de rivière	126 28	
Total des pertes payées	$76,244 58	
Retour de primes et cancellations	31,105 02	
Commissions	37,452 77	
Réassurances	19,004 15	
Taxes et Licenses	4,002 41	
Profit et Pertes	1,733 85	
Dépenses de bureau et d'agences, dépenses légales, bureau des assurances, corps de sauvetage	30,715 84	
Déboursés		$190,258 62
		$175,608 61
A déduire:		
Primes non acquises	$46,854 00	
Pertes ajustées et non ajustées	8,650 00	55,504 00
Bénéfices net		$120,104 61

ACTIF.

Argent en banque	$30,144 26
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	11,350 00
$90,360 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	100,182 25
$75,000 Nouveaux Bons de l'Etat de la Louisiane	73,125 00
$44,000 Bons Consolidés de la Nlle Orléans 6 0/0	45,540 00
$20,000 Bons Constitutionnels de la Nlle-Orléans 4 0/0	20,300 00
Actions	28,900 00
Prêts sur hypothèque et billets à recevoir	22,353 26
Primes en voie de recouvrement	29,963 22
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$363,657 99

PASSIF.

Capital	$200,000 00
Dividendes non réclamés	1,614 90
Réservé pour primes non-acquises	46,854 00
Réservé pour pertes ajustées et non-ajustées	8,650 00
	$257,118 90

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CHAS. D. DELERY, Secrétaire. GEO. LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 13 janvier 1894.

GEO. C. ANDRY, Notaire Public.
16 janv—Mar Jeu Dim

Bains de vapeur turcs et russes.
BAINS Pour Messieurs de 8 a. m. à 11 a. m., tous les jours excepté aux heures des jours réservés aux Dames.
Aussi Bains chauds et froids de soufre liquide.
Etablissement ouvert les Dimanches jusqu'à 4 p. m. A trois îlets de la rue du Canal.
Nos 104 à 106 RUE CONTI
EUG. GAUPP, Propriétaire. BAINS
27 juil 1an

Avis.
Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c et $1.00.
J. S. LANDRY
J. S. LANDRY, Agent général pour le Surintendant, Fret et les Passagers.

AMUSEMENTS.

WEST END.

Concerts tous les soirs par la Bande de Musique West End.
12 juil—1m

PARC AUDUBON.

CONCERTS.
Tous les soirs,
A 6 HEURES 30,
MUSIQUE PAR LA BANDE CONTINENTALE.

Prenez les Chars Electriques
Qui vous mèneront au splendide nouveau lieu de récréation d'été.
En face de la Place Audubon, de l'Université Tulane, faisant face à l'avenue St-Charles.
Rafraîchissements Délicieux.
3 juillet—

CHARTE

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que, aujourd'hui trois mars de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatorze, et le cent dix-huitième de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique.

Par devant moi, Théodule Buisson, notaire public, dûment commissionné et assermenté pour la ville et paroisse d'Orléans, y résidant, et en présence des témoins ci après nommés,

Se sont présentées les parties dont les signatures figurent ci-après; lesquelles ont déclaré que, possédant des droits et privilèges accordés par les lois de l'Etat de la Louisiane relativement à l'organisation de corporations dans l'Etat, elles se sont engagées et ont engagé ceux qu'elles représentent à se former en une Société dans le but et sous les stipulations et règlements suivants:

ARTICLE I.

Il est formé, ce trois Mars, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à la Nouvelle Orléans, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, une Société sous le nom de: "ORPHELINAT FRANÇAIS N. GIROD."

ARTICLE II.

Cette Société a pour but l'établissement et l'entretien d'un Orphelinat pour les orphelins français résidant en Louisiane.

Cette Société aura son siège à la Nouvelle-Orléans et sera administrée par un Conseil d'Administration, composé du Consul de France et de vingt membres élus.

ARTICLE IV.

Le Conseil d'Administration est nommé pour cinq ans. Il se compose de MM. R. Sénac, J. M. Vergnole, B. Tujague, E. J. Méral, P. Paysségur, P. A. Malibes, F. Jaubert, J. Buckenmeyer, J. Dubos, J. A. Buisson, P. M. Godchaux, S. Chessfran, B. Maylié, E. Castaing, A. Carrouché, Dr J. Touatre, Dr W. A. de Roaldès, G. Tujague, S. Vidalat, T. Buisson; il sera renouvelable annuellement par cinquième, d'après une liste une fois établie par voie de tirage au sort.

ARTICLE V.

Le Conseil d'Administration nommera un Président, deux Vice-Présidents un Secrétaire, un Trésorier et les Comités qu'il jugera nécessaire, qui seront pris dans son sein.

Le Conseil d'Administration sera chargé de toute l'administration de la Société.

ARTICLE VI.

Le Conseil d'Administration est chargé de faire des Règlements (By-Laws), qui ne devront pas être en contradiction avec cette Constitution.

ARTICLE VII.

Toute personne versant la cotisation prescrite par les Règlements pourra être membre de la Société.

ARTICLE VIII.

Pour faire partie du Conseil d'Administration, il faudra être Français ou fils de Français, et majeur.

ARTICLE IX.

Chaque année, au mois de Janvier, aura lieu une Réunion Générale de tous les membres de la Société.

A cette Réunion sera lu un compte-rendu des actes du Conseil d'Administration pendant l'année précédente, et il sera procédé aux élections nécessaires pour remplacer les membres du Conseil d'Administration décédés, démissionnaires, ou sortants, conformément à l'Article IV.

ARTICLE X.

Le Conseil d'Administration pourra, lorsqu'il le jugera nécessaire, convoquer une Assemblée Générale extraordinaire.

ARTICLE XI.

Le Conseil d'Administration pourra proposer à l'Assemblée Générale d'augmenter le nombre des Administrateurs, jusqu'à concurrence de trente.

Cette proposition devra être publiée dans un journal de la Nouvelle-Orléans, trois fois, dans les quinze jours qui précéderont la réunion.

ARTICLE XII.

La SOCIÉTÉ DE L'ORPHELINAT FRANÇAIS N. GIROD, conformément aux lois de l'Etat de la Louisiane, aura le droit de recevoir tous biens, meubles et immeubles, à titre de dons donations ou legs; de passer tous marchés, contrats ou adjudications; d'affermer, posséder acquérir et vendre tous biens, meubles et immeubles; d'ester en justice, intenter toutes actions judiciaires et de défendre; finalement, aura tous privilèges, droits ou bénéfices permis aux Sociétés organisées sous les lois de l'Etat de la Louisiane.

Tous actes judiciaires pour et contre la Société seront adressés au Président du Conseil d'Administration ou, en cas d'absence, à un des Vice-Présidents.

ARTICLE XIII.

Les membres de la Société de l'ORPHELINAT FRANÇAIS N. GIROD ne seront responsables que pour le montant de leur cotisation annuelle.

ARTICLE XIV.

Le Conseil d'Administration sera chargé de fixer, par un règlement spécial, le montant de la cotisation annuelle et les pénalités pour le non versement de cette cotisation.

ARTICLE XV.

Cette Constitution ne peut être amendée, changée ou modifiée que par une Réunion Générale extraordinaire, et sur la proposition du Conseil d'Administration.

ARTICLE XVI.

La liquidation de la Société ne pourra avoir lieu tant que vingt membres désireront continuer la dite Société. En cas de liquidation, trois membres du Conseil d'Administration seront désignés par le dit Conseil pour clore les affaires de la Société.

Fait et passé en mon Etude, à la Nouvelle Orléans, les jour, mois et an que dessus, en présence de MM. Joseph Thiébaud et Charles Henry Dessommes, témoins compétents, qui ont signé les présentes avec les dits comparants et moi, Notaire, après lecture.

Signé: J. Thiébaud, C. H. Dessommes, R. Sénac, Félix Larue, F. Jaubert, A. Malibes, J. A. Branet, G. Labarraque, J. E. Riveire, E. J. Méral, P. M. Godchaux, P. Couget, Touatre, B. Maylié, A. Carrouché, J. M. Vergnole, G. Tujague.
TH. BUISSON, Notaire Public.

I, CHARLES A. BUTLER, District Attorney for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that I have carefully examined the foregoing Act of Incorporation of the "SOCIÉTÉ DE L'ORPHELINAT FRANÇAIS N. GIROD" and find none of the provisions therein contained contrary to law.

New Orleans, March 7th, 1894.
Signé: CHARLES A. BUTLER, District Attorney, Parish of Orleans.
Enregistré le 8 Mars 1894.
8 juillet—

Magasin du Bon Marché
61.....RUE ROYALE.....61
F. A. BRUNET
Horloger ·:· Bijoutier ·:· Joaillier
Grande variété de Dessins pour Médailles, Insignes d'or et Argent fabriqué spécialement pour Ecoles, Couvents et Institutions à des prix défiant toute concurrence.
—1er